

Séance extraordinaire du 21 mai 2024

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 21^e jour de mai deux mille vingt-quatre (21-05-2024) à 17 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

- Mme Nancy Mignault, mairesse
- Mme Line Bélanger, conseillère
- M. Jocelyn Isabelle, conseiller
- M. Guy St-Arnauld, conseiller
- M. Marc Bastien, conseiller
- M. Nicolas Gauthier, conseiller
- M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés, conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-sept heures trente (17 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur Achraf Yatribi**
- 3. Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet – Monsieur David Boisvert**

Période de questions

- 4. Clôture de la séance**

2024-05-099

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 21 mai 2024

2. Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet
– Monsieur Achraf Yatribi

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour pourvoir un poste de journalier de classe 2 de statut saisonnier à temps complet;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Achraf Yatribi a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2024-05-100

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur Achraf Yatribi au poste de journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet, à compter du 23 mai 2024. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Embauche d'un journalier de classe 2 – Statut saisonnier à temps complet
– Monsieur David Boisvert

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour pourvoir un poste de journalier de classe 2 de statut saisonnier à temps complet;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur David Boisvert a été retenue et que ce dernier désire occuper le poste;

2024-05-101

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche monsieur David Boisvert au poste de journalier de classe 2, statut saisonnier à temps complet, à compter du 6 juin 2024. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 17 h 40;
Fin : 17 h 40 (pas de question).

4. Clôture de la séance

2024-05-102

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 17 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.